



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 17

votants 19

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, le dix-huit septembre,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Manuela GOUPIL, Véronique HERVE, Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marc NAULET, Philippe GOUIN, Christine HERISSON, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Sophie REMARS.

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Dominique COSNARD, Isabelle GILLET, Céline PITET, Patrice ROGER.

- Dominique COSNARD donne pouvoir à Loïc CHAUVEAU,
- Christophe BESNARD donne pouvoir à Noël PERPOIL,
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- Nomination d'un secrétaire de séance : Marie-Bertille JEANSON

➤ SOLLICITATION DU FONDS LEADER 2023-2027 POUR LA CONSTRUCTION DU BATIMENT MULTI-ACCUEIL

Lors du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 le Conseil Municipal avait sollicité du Fonds leader, programmation 2014-2022 pour la construction du bâtiment multi-accueil.
L'opération de bâtiment multi-accueil a été transférée sur la nouvelle programmation leader 2023-2027.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le plan de financement ci-dessous,**

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Architecte - Maitrise d'œuvre			
Honoraires architecte	HB architecture	28 000.00 €	33 600.00 €
		28 000.00 €	33 600.00 €
Etudes et prestations complémentaires			
Démolition ancien bâtiment		15 000.00 €	18 000.00 €
Géomètre		4 500.00 €	5 400.00 €
Etude thermique		5 000.00 €	6 000.00 €
Contrôle technique et SPS		10 000.00 €	12 000.00 €
Etude de sol		3 500.00 €	4 200.00 €
		38 000.00 €	45 600.00 €
Travaux			
LOT 1 : VRD	HUET TP	53 210.68 €	63 852.82 €
LOT 2 : Gros œuvre	ESBTP	124 275.78 €	149 130.94 €
LOT 3 : Ravalements	FOURMY	10 436.00 €	12 523.20 €
LOT 4 : Charpente bois	BODEREAU	19 995.50 €	23 994.60 €
LOT 5 : Couverture zinc ou alu	BODEREAU	59 785.53 €	71 742.64 €
LOT 6 : Menuiseries extérieures - VR	PERKS	59 655.97 €	71 587.16 €
LOT 7 : Cloisons sèches - Isolation	3PIA	40 636.46 €	48 763.75 €
LOT 8 : Menuiseries intérieures - Cloisons vitrées	SCBA	17 570.00 €	21 084.00 €
LOT 9 : Electricité - VMC	PASTEAU	29 188.09 €	35 025.71 €
LOT 10 : Chauffage PAC	ANVOLIA	34 713.49 €	41 656.19 €
LOT 11 : Plomberie sanitaire	ANVOLIA	17 896.09 €	21 475.31 €
LOT 12 : Chape - Carrelage - Faïence	PETREMENT	9 999.25 €	11 999.10 €
LOT 13 : Peinture	CHASLE BOSTEAU	21 109.78 €	25 331.74 €
LOT 14 : Espace vert	HUET TP	3 114.63 €	3 737.56 €
LOT 15 : Metallerie	NGE	16 883.21 €	20 259.85 €
		518 470.46 €	622 164.55 €
		584 470.46 €	701 364.55 €
RECETTES			
Fonds friche		6 935.43 €	1.34 %
DETR / DSIL		105 420.00 €	18.04 %
Fonds Régional Jeunesse et Territoires - Plafond à 50 000 €		50 000.00 €	8.55 %
LEADER 2023-2027		50 000.00 €	8.55 %
Commune de Bazouges Cré sur Loir		372 115.03 €	63.67 %
		584 470.46 €	

- De solliciter le Fonds Leader 2023-2027 à hauteur de 50 000 € pour les travaux de cette opération s'élevant à 518 470,46 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : VALIDATION DES DEVIS**

Lors du Conseil Municipal du 15 mai dernier, il a été sollicité une subvention de 40 000 euros du Contrat Régional 2026 pour la rénovation de l'éclairage public.

Pour rappel, la commune dispose d'environ 400 points lumineux, dont 155 lampadaires sont déjà équipés de LED, ce qui permet une économie d'énergie significative. Un projet pour 2025 prévoit de remplacer 165 autres points lumineux par des équipements LED. Ainsi, 80 % du parc sera conforme aux normes et équipé de cette technologie.

Des devis ont été sollicité pour ce projet et deux entreprises ont répondu : SOGECO et CITEOS. Après étude des devis il est proposé au Conseil Municipal de valider les devis comme suit :

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Rénovation de l'éclairage du terrain de foot	CITEOS devis n°2024-469	16 915.80 €	20 298.96 €
Eclairage terrain foot d'entraînement	CITEOS devis n°2022-414	22 171.32 €	26 605.58 €
Rénovation éclairage public, relamping	SOGECO devis n°2025 30//224 085	88 554.00 €	106 264.80 €
		127 641.12 €	153 169.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis SOGECO N°LG 2025 30// 224 085 d'un montant de 88 554 € HT pour l'éclairage public,**
- **De valider les devis CITEOS N°2022-414 d'un montant de 22 171,32 € HT et N°2024-469 d'un montant de 16 915,80 € HT pour les éclairages des terrains de foot,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Loïc Chauveau informe qu'une demande est en cours pour étudier la possibilité d'une subvention via le Fonds d'Aides au Foot Amateur (FAFA) mais peu d'espoir.

➤ **APPROBATION DE L'AVENANT N°1 CONCESSION AVEC SARTHE HABITAT**

Aux termes d'une Convention de Concession signée le 15 novembre 2019, la Commune de BAZOUGES CRE SUR LOIR a concédé à SARTHE HABITAT, l'aménagement du lotissement La Herse comprenant 9 lots libres et 1 ilot pour 6 logements locatifs.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération il convient d'actualiser la durée, le nombre de lots et la participation de la collectivité.

1. Modification du nombre de lots :

Son aménagement doit permettre la réalisation de 9 lots (et non 8) libre choix de constructeur et 1 lot destiné à 6 locatifs, ainsi que les voiries, réseaux et espace publics nécessaires.

2. Modification de la durée :

Compte tenu de l'avancée de la commercialisation (1 lot reste à vendre), de l'avancement de la construction des 6 logements locatifs qui seront réceptionnés fin 2025, il est proposé de modifier l'article 4 comme suit : Sa durée est fixée à **9 années** (et non 6) à compter de sa date de prise d'effet.

Pour permettre la rétrocession et finir travaux, vendre le lot restant, d'arrêter les comptes...

3. Participation de la collectivité :

Compte tenu du cout des travaux répondant aux souhaits de la commune, notamment le traitement le long de la Rue des Bois (bordures), chemin des Aigrettes, raccordement à l'assainissement des 3 riverains, de la nécessité de reconsulter une entreprise pour la réalisation de la voirie définitive, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire, de la suppression, dans les recettes, de la participation de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'aide à la viabilisation des logements locatifs versée à la commune directement, l'actualisation de la participation communale est rendue nécessaire, il est proposé de modifier l'article 16.4 comme suit :

PARTICIPATION D'EQUILIBRE AU 31/12/2025		PROPOSITION DE PARTICIPATION D'EQUILIBRE AU 31/12/2026	
2019 :	30 000 €	2019 :	30 000 €
2020 :	30 000 €	2020 :	30 000 €
2021 :	30 000 €	2021 :	30 000 €

2022 :	40 000 €	2022 :	40 000 €
2023 :	40 000 €	2023 :	40 000 €
2024 :	40 000 €	2024 :	40 000 €
2025 :	12 959 €	2025 :	12 959 €
Soit un total de 222 959 €		2026 :	20 000 €
		Soit un total de 242 959 €	

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n°1 (joint) à la convention de concession signée le 15 novembre 2019,
- Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Sarthe Habitat signera cette convention le 06/10/2025.

Véronique Hervé explique que la façade du 1^{er} logement social est faite mais qu'il reste beaucoup de travail. Elle est donc sceptique sur le délai de livraison des logements en décembre, janvier. Les locataires ne devraient donc pas arriver avant le début d'année 2026.

Loïc Chauveau est inquiet sur l'écoulement des eaux de pluie car les maisons sont basses par rapport à la route. IL faudrait prévoir davantage de pièges à eau. Un rendez-vous est programmé avec Simon Lebert de la CCPF pour la gestion de la voirie et des entrées d'habitation.

Gwénaél de Sagazan rappelle que cette opération est onéreuse, plus de 300 000 euros pour la commune mais qu'il est nécessaire de faire des logements sociaux.

Noël Perpoil ajoute qu'il a fallu retrouver une entreprise gros œuvre, maçonnerie suite à la faillite de la précédente entreprise.

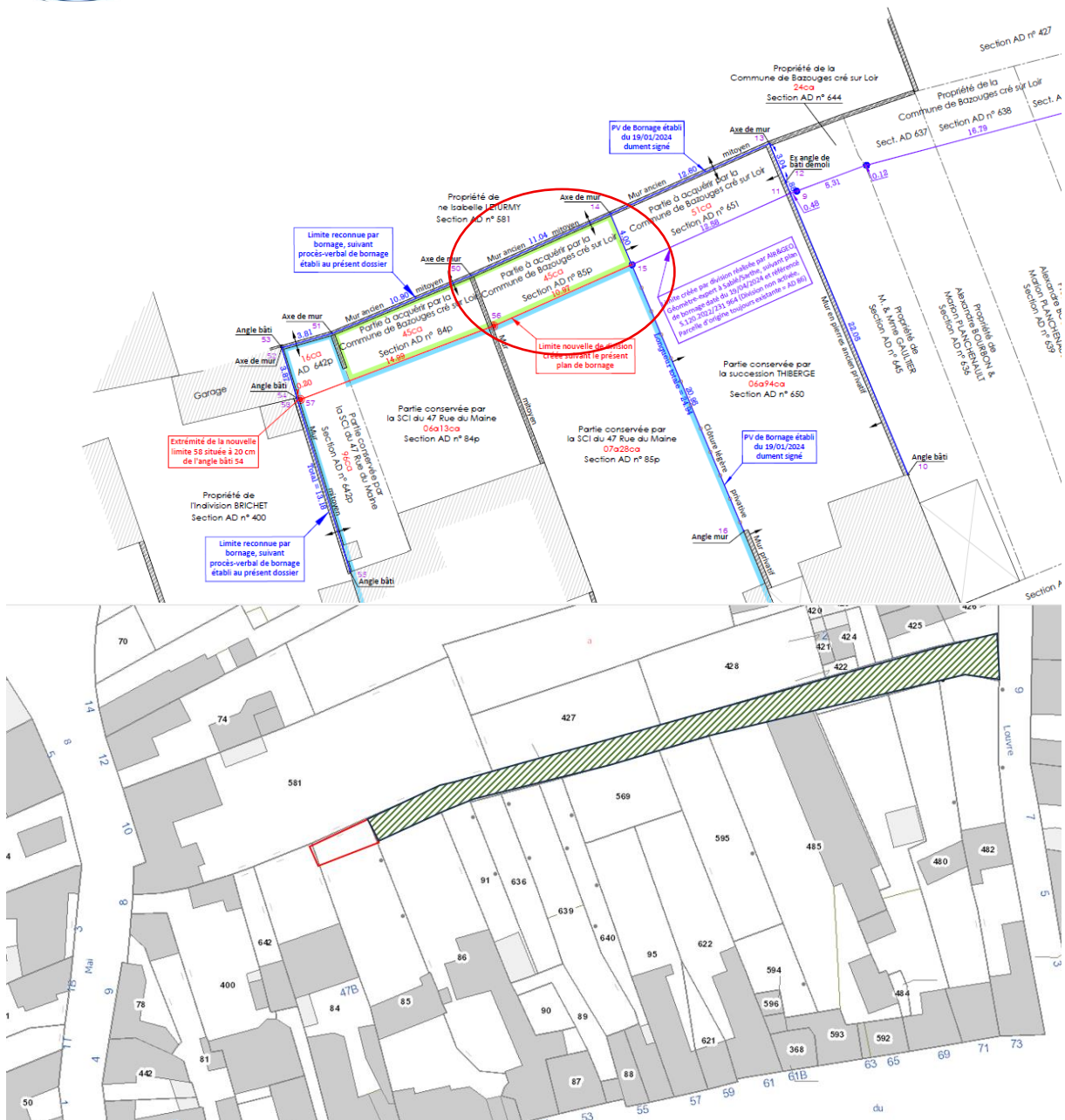
Loïc Chauveau explique que Simon Lebert CCPF propose de transformer le chemin le long des conteneurs en chemin piétonnier sachant qu'au printemps prochain il n'y aura plus de conteneurs.

Noël Perpoil dit qu'il faut vérifier l'emplacement des places de parking dans cette allée.

➤ **ACQUISITION DE PARCELLE POUR LA CONTINUITE DE L'ALLEE DE LA PAIX**

Afin de poursuivre l'allée de la Paix et suite au bornage réalisé le 28 mai 2025, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acheter à l'euro symbolique la parcelle AD 85p d'une contenance de 45 ca appartenant à la SCI du 47 rue du Maine,
- De prendre en charge les frais d'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Hervé Bois explique que c'est la fin de l'opération, pas possible d'aller plus loin.

➤ **VALIDATION DES DEVIS DU SQUARE RUE DU MAINE**

Dans le cadre de la réalisation du projet du square rue du Maine, et après étude des devis reçus notamment sur la partie maçonnerie, le Conseil Municipal décide à 16 voix pour et 3 abstentions :

- **d'annuler la délibération du 26/06/2025 concernant le devis N°1468 du square rue du Maine et :**
- **de valider le devis N°1401 suivant :**
 - Huet travaux publics pour le square rue du Maine pour un montant de 73 613,16 € HT soit 88 335,79 € TTC,
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Gwénaél de Sagazan explique que les devis faits pour le lot maçonnerie ne sont pas moins chers que celui proposé par Huet Paysages, ainsi pour le bon enchainement des opérations il est proposé de retenir la même entreprise et donc de revenir au devis initial.

Manuela Goupil précise que ce montant est sans le kiosque, c'est le muret qui coute cher.

Noël Perpoil et Nicole Leboucher trouvent que cette opération reste trop cher.

Gwénaél de Sagazan confirme que c'est la maçonnerie qui coute mais cet espace est très visible et est un lieu emblématique pour la commune.

Gwénaél de Sagazan ajoute que les travaux des jardins en cœur d'ilot démarrent le lundi 22 septembre. Concernant les terrains derrière l'école du Bourg Joly, Gwénaél de Sagazan est ouvert aux idées et réflexions d'aménagement.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL POUR INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES**

Les frais d'études sont comptabilisés à l'imputation 203. Les travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec EDF-EnR sont comptabilisés au 2131, il convient d'intégrer les frais d'études aux travaux en cours et donc d'ouvrir des crédits au chapitre 041 – opérations patrimoniales – pour l'intégration de ces frais d'études.

Ainsi, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ouvrir les crédits au chapitre 041 tel que décrit dans le tableau ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
Article 2131 (041) virement à l'intérieur de la section d'investissement	3 000 €	Article 203 (041) virement à l'intérieur de la section d'investissement	3 000 €
TOTAL DEPENSES	3 000 €	TOTAL RECETTES	3 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la prise de cette décision.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR AMORTISSEMENTS BUDGET GENERAL**

Après une mise à jour de l'état de l'actif et des durées d'amortissements des biens amortissables sur le budget général avec la trésorerie de Sablé sur Sarthe, les crédits alloués au chapitre 042 dépenses de fonctionnement et 040 recettes d'investissement pour les amortissements sont insuffisants.

Les crédits 2025 au chapitre 042 et 040 « amortissement » sont de 15 000 € et les amortissements de l'année s'élèvent à 36 400 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la décision modificative selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
Article D681 (CH042) Dotation aux amortissements – opération d'ordre	+ 21 400 €	Article R2804183 (CH040) Amortissements projets d'intérêt national	+ 21 400 €

		<i>opération d'ordre</i>	
Article D6068 (CH011) Autres matières et fournitures – <i>Charge à caractère général</i>	- 21 400 €	Article R1311 (CH13) Subventions d'investissement	- 21 400 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après une mise à jour de l'état de l'actif et des durées d'amortissements des biens amortissables sur le budget assainissement avec la trésorerie de Sablé sur Sarthe, les crédits alloués au chapitre 042 dépenses de fonctionnement et 040 recettes d'investissement pour les amortissements sont insuffisants.

Les crédits 2025 au chapitre 042 et 040 « amortissement » sont de 45 000 € et les amortissements de l'année s'élèvent à 63 000 €. Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la décision modificative selon le tableau ci-dessous**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
Article D6811 (CH042) Dotation aux amortissements – <i>opération d'ordre</i>	+ 18 000 €	Article R2813 (CH040) Amortissements projets d'intérêt national <i>opération d'ordre</i>	18 000 €
Article D61523 (CH011) Entretien et réparation de réseaux – <i>Charge à caractère général</i>	- 18 000 €	Article D2156 (CH21) Matériel spécifique d'exploitation	18 000 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE SUR EMPLOI PERMANENT SUITE A UN DEPART EN RETRAITE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu du départ à la retraite de Madame Muriel LEBAILLY, agent de maîtrise en charge du



service restauration scolaire, de l'entretien des locaux et en binôme de la garderie, il convient de trouver un remplaçant pour ce poste.

Monsieur le maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique, adjointe technique principal 1^{er} classe ou adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet à raison de 29h00 hebdomadaires et annualisées, à compter du 1^{er} novembre 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire/stagiaire appartenant au cadre d'emplois de la Filière Technique au grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Encadrement des enfants en binôme à la garderie du matin et du soir,
- Service des enfants à la cantine,
- Entretien des locaux,
- Participation aux temps éducatifs périscolaires (TEP).

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/11/2025 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service	Fonctions
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	+1	29h00	En charge du service restauration scolaire, entretien des locaux, garderie
Agent de maitrise	C	-1	35h00 (23h depuis 01/06/24)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01.11.2025,**
- **de valider une période de tuilage avant le départ en retraite de l'agent à compter du 06/10/2025,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.**



➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ALTERNANT BPJEPS AVEC L'USBC**

Le Club USBC par l'intermédiaire de Baptiste Moreau accompagné de Rowan Gabard, jeune domicilié à Cré sont venus présenter un projet de contrat d'alternant BPJEPS de septembre 2025 à août 2026.

En effet, Rowan Gabard souhaite obtenir le diplôme du **BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)** qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur...

Le club USBC a donné son accord pour prendre Rowan Gabard en alternance au sein du Club USBC et afin de compléter la formation de Rowan Gabard, le club USBC propose une convention de mise à disposition avec la commune pour 4 heures/semaine. Ainsi Rowan Gabard pourrait proposer des animations sur le temps du midi et le temps de garderie du soir 2h le lundi à Cré et 2h le mardi à Bazouges.

Le coût pour la commune de cette mise à disposition serait de 1000 € pour l'année de septembre 2025 à août 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la convention de mise à disposition d'un alternant BPJEPS, Rowan Gabard avec le Club USBC,**
- **De valider le montant de 1000 € l'année de septembre 2025 à août 2026 pour cette mise à disposition,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision.**

Gwénaél de Sagazan souligne que plutôt qu'un besoin c'est une opportunité et c'est un jeune de la commune.

➤ **VALIDATION DU MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE**

La commune de Bazouges-Cré sur Loir gère deux cantines scolaires, l'une à Bazouges pour les enfants des écoles Gaston Chaissac et St-Joseph, environ 80-90 repas par jour et l'autre à Cré avec 35-40 repas par jour.

Côté Bazouges c'est une liaison froide depuis de nombreuses années et côté Cré suite au départ en retraite du cuisinier en décembre 2024, il a été mis en place une liaison froide comme à Bazouges.

Les contrats avec Restoria en liaison froide se terminant au 31/12/2025, la commission Enfance-Jeunesse a travaillé sur deux appels d'offres : un en liaison froide avec livraison sur les deux sites et l'autre en liaison chaude avec un chef cuisinier du prestataire sur place dans les cuisines de Cré et une livraison en interne sur Bazouges en liaison chaude.

Suite à ces deux appels d'offres, la commune a reçu une offre en liaison froide et une offre en liaison chaude avec un chef cuisinier.

La comparaison et l'analyse étaient compliquées étant donné qu'il n'y a qu'une seule offre pour chaque marché. Toutefois, après analyse il en ressort tout de même un prix de revient assez similaire entre les deux formules avec des impacts différents sur les ressources humaines, sur l'investissement...

Après un débat nourri et un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal a décidé à 10 voix pour et 9 contre :

- **De retenir l'offre en liaison froide de l'entreprise RESTORIA,**



- De valider le bordereau de prix avec un coût indicatif pour 5 éléments à 3.654 € TTC pour le grammage « maternelle », 3.845 € TTC pour « Élémentaire » et 4.425 € TTC pour « adulte »,
- De valider la durée du contrat de 1 an, renouvelable 2 fois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 maximum,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Marie Painparay présente l'analyse faite sur les deux propositions de service cantine. En effet, la commune a lancé deux appels d'offres, l'un pour une restauration en liaison froide comme aujourd'hui avec deux sites de livraison et l'autre en liaison chaude avec un ou une chef(fe) cuisinier(ère) sur place à Cré et une livraison en interne des repas à Bazouges.

La commune n'a reçu qu'une seule offre par appel d'offres, à savoir Restoria en liaison froide et Restauval en liaison chaude.

Un débat nourri et argumenté a eu lieu surtout sur la liaison chaude avec notamment l'avantage d'un cuisinier sur place et sur la partie investissement à prévoir (matériel de cuisine, camionnette de transport, glacières, chauffeur et agrément à obtenir...).

Pour un coût quasi similaire entre les deux formules, les élus étaient très partagés et un vote à bulletin secret a eu lieu.

➤ **BOISEMENT COMPENSATEUR DANS LE CADRE DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIENNE DECHETTERIE DE THOREE LES PINS**

Dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne déchetterie de Thorée les Pins et de l'autorisation de défrichement pour cette installation, il avait été envisagé un boisement compensateur sur la parcelle ZO25 d'une surface de 2ha 60a 33 ca à Cré en face des ateliers municipaux.

Pour des questions de sécurité, ce terrain étant trop près du bourg les élus ne souhaitent pas donner une suite favorable à ce boisement compensateur sur la parcelle 108ZO25.

En contrepartie, il peut être proposé les parcelles C208-209-210 et 211 d'une surface d'environ 2ha 66a et 46 ca.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas accepter le boisement compensateur sur la parcelle 108 ZO25,
- De valider le boisement compensateur sur les parcelles C208-209-210 et 211 pour une surface d'environ 2ha 66a et 46 ca si ces parcelles sont éligibles au boisement compensateur (validation de la DDT et autres organismes directement impliqués),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Noël Perpoil ne souhaite pas boiser la parcelle près des ateliers pour 2 raisons, la 1^e est que ce site peut être utilisé pour des manifestations (comice, festival...), la 2^e est que ce site est trop près du bourg donc dangereux en cas de feu de forêt.

Sur les parcelles proposées près des étangs du Creux, Nicole Leboucher alerte sur le fait qu'on ne plante pas en zone humide.

Gwénaél de Sagazan précise que la DDT vérifiera l'éligibilité des parcelles.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2024

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés**, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2024.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Pièce jointe : Rapport 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le **rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2024.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Pièce jointe : Rapport 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Informations et questions diverses :

- Organisation du comice en 2026 : réunion le lundi 29 septembre – 18h à Cré, *Gwénaél de Sagazan se propose d'être le président et de nommer en vice-présidents les 2 maires délégués. Le lieu a été validé sur les terrains en face des ateliers municipaux, route des Courtils.*

- Date élections municipales 2026 : 15 et 22 mars 2026,
- Point offre de santé,

Gwénaél de Sagazan rappelle que Bazouges-Cré est le parent pauvre, nous sommes défavorisés par rapport à nos communes voisines car les médecins ne peuvent pas obtenir d'aide à l'installation (Bazouges-Cré n'est pas en zone défavorisée contrairement à la Chapelle d'Aligné par exemple). Plusieurs pistes sont à l'étude : médecin salarié, bus du département avec médecin, développer la mobilité...

- Point sur le Bureau du 4 septembre,
- Vendredi 12 septembre : Lancement de l'appel aux dons avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise St-Aubin,
- Marché de travaux église,



Gwénaél de Sagazan informe qu'il faut maintenant trouver une date pour la commission d'appel d'offres. La DRAC devrait prochainement transmettre son autorisation de travaux. L'objectif est de démarrer les travaux dès janvier 2026.

- Locations hangar Céneray aux particuliers,

Jérôme Fauveau demande s'il ne serait pas judicieux de laisser ce local aux entreprises dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise St-Aubin.

- Pot de départ en retraite de Marie-Thérèse et Muriel : vendredi 7 novembre – 18h30 à Cré,
- Démonstration Interstis
- Ecofinances : les objectifs poursuivis sont - L'amélioration de l'équité fiscale, - L'optimisation des ressources fiscales sans toucher aux taux (coût prestation 5 500 € HT pour entre 19 000 et 25 000 euros de gain par an),
- Enquête publique à prévoir pour régularisation de chemins,

AGENDA :

Septembre :

- **20 et 21 septembre** : Journées européennes du Patrimoine (voir programme)
- **26 septembre** : Génération Mouvement - Bal (Salle polyvalente-Bazouges)

Octobre :

- **4 octobre** 20h30 : Meeples en Folies – Soirée jeux- Hall de motricité – Bazouges
- **5 octobre** : Ré Création – Puces Couturères – Salle polyvalente – Bazouges
- **12 octobre** : Club Retro Décalé – Bourse d'échanges – Salle polyvalente – Bazouges
- **12 octobre** 14h00 : Meeples en Folie – Après-midi jeux – Hall de motricité – Cré
- **26 octobre** 15h00 : Sté de Boule de fort St Vincent – Challenge communal – Bazouges

Novembre :

- **1er novembre** : Familles Rurales Cré – Loto – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **1er novembre 20h30** : Meeples en Folie – Soirée jeux – Hall de motricité – Cré
- **9 novembre 14h00/18h00** : Meeples en Folie- Après-midi jeux – Hall de motricité – Bazouges sur le Loir
- **9 novembre** : La Salamandre – Projection – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **11 novembre** : Commémoration Armistice
- **16 novembre** : Société de Boule de fort L'Union Cré – Concours de belote – Cré sur Loir
- **23 novembre** : Commune de Bazouges Cré sur Loir – Repas des aînés – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **30 novembre** : APE Gaston Chaissac – Marché de Noël – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir

• **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
108 ZB 268	00 ha 21 a 96 ca	RIOUX Fabrice et Christelle	17 A-B-C Route de Saint Quentin lès Beaurepaire	SC RXSOTHO représenté par RIOUX Fabrice	LEX'HOM	50 000 €
E 1000 E 1002 E 1003 E 1004 E 1007 E 1009 E 1011	00 ha 38 a 13 ca	EVOLIM	Clos des Bois	FONCIER HOME	URBA RHONE	120 000 €
108 AB 260 108 AB 262 108 AB 80	00 ha 12 a 48 ca	NICOULEAUD Dany	9 rue des Bois		Notaires du sud Sarthe	143 000 €
108 ZO 260 108 ZO 343	00 ha 13 a 43 ca	CTS CROCHET	10 Route de Saint Quentin lès Beaurepaire	DELCOURT Marie-Pierre et Bernard	LEX'HOM	156 000 €
C 1343 C 1346 C 1350 C 1351	02 ha 46 a 36 ca	MONTRIEUX	La Grande Pature	FRONTAILLE	Sandrine MARADAN	155 501 €
108 ZB 254	00 ha 05 a 28 ca	SARTHE HABITAT	24 rue des Bois	BOUDIL Amine	LEX'HOM	19 500 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :

Hervé Bois informe du démarrage des travaux de la toiture Place St-Martin en novembre.

Loïc Chauveau informe des travaux de voirie CCPF pour 2025-2026 : rue des Gravieres et rue des Fauvettes, pour 2026-2027 : route de St-Quentin.

2. Attractivité :

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : **16/09**

Manuela Goupil informe que le projet de transfert du centre aéré avance, qu'un rendez-vous de restitution de projet MAM dans l'école du Bourg Joly est programmée le 30/09 avec l'architecte. Elle ajoute que les travaux d'acoustique des classes de l'école Gaston Chaissac sont efficaces et donc que ce système va être dupliqué dans le restaurant scolaire, la MAM et le bloc vide. Une réflexion est également en cours pour accueillir et suivre les naissances et enfants des nouveaux habitants (bavoir, courrier à date anniversaire...).

Véronique Hervé ajoute qu'il serait bien de faire une soirée spéciale pour les nouveaux habitants.

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement :

Loïc Chauveau informe que le chemisage sous la RD 323 a coûté 12 000 euros de moins que prévu.

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies :



Christine Hérisson informe que l'inauguration des terrains de pétanque aura lieu en avril 2026.

7. Finances-RH :
 8. Appels d'offres
 9. CCAS : **15/09**
- Réunion de BUREAU : **04/09**
 - Groupe de travail la Herse :
 - Commission « Impôts » :
 - Contrôle des listes électorales :

Fin de la séance à 23h